

**Séance du Conseil de Ville  
du 10 décembre 2007 à 18 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 10 / 2007**

1. Communications
2. Appel
3. Questions orales
4. Crédit de Fr. 300'000.- pour les travaux d'assainissement et d'améliorations (non couverts par les assurances) du complexe scolaire du Gros-Seuc suite aux inondations des 8 et 9 août 2007
5. Développement de l'interpellation 3.07/07 - "Quel avenir pour les biocarburants à Delémont", CS•POP, M. Didier Nicoulin
6. Développement du postulat 4.07/07 - "Ligne du Cras-des-Fourches : pour une alternance horaire", CS•POP, M. Didier Nicoulin
7. Réponse au postulat 4.01/07 - "Quelle place sera réservée aux enfants à la ZARD ?", PS, M. Jean-François Rossel
8. Désignation des membres du Bureau du Conseil de Ville pour l'année 2008 :
  - A) Présidence
  - B) 1<sup>ère</sup> Vice-présidence
  - C) 2<sup>ème</sup> Vice-présidence
  - D) Scrutateur 1
  - E) Scrutateur 2
9. Divers

## **1. COMMUNICATIONS**

**M. le Président** ouvre la séance et salue les membres présents. Il souhaite un prompt rétablissement à Mme Béatrice Müller, qui a rejoint le Conseil de Ville après une absence pour raisons de santé. Il salue également Mme Sylvianne Mertenat, qui remplace au Bureau Mme Anne Seydoux, retenue par d'autres obligations.

M. le Président informe que la collecte réalisée lors de la séance de novembre 2007 a permis de réunir la somme de Fr. 600.- en faveur du Bangladesh ; il remercie chaleureusement les participants à cette action. En dernier lieu, il indique que M. Jean-Pierre Kohler, suppléant CS•POP démissionnaire, est remplacé par Mme Esther Gelso, à qui il souhaite la bienvenue.

## **2. APPEL**

49 membres sont présents.

M. Pierre **Tschopp**, président, M. Hubert **Crevoisier**, 2<sup>ème</sup> vice-président, Mmes Béatrice **Müller** et Juliette **Kohler**, scrutatrices, Mme Sylvianne **Mertenat**.

### ***Conseil de Ville***

Mme, M., Philippe **Ackermann**, Yves **Aubry**, Dominique **Baettig**, Jeanne **Boillat**, Yves **Bregnard**, Mehmet Ali **Celik**, Pierre **Chételat**, Jean-Bernard **Deillon**, Yeter **Dincarslan-Ucar**, Françoise **Doriot**, Joëlle **Fasano**, Christian **Frésard**, Jean-Yves **Gentil**, Max **Goetschmann**, Marie-Claire **Grimm**, Christian **Gugger**, Walter **Harris**, Besim **Hoxha**, François **Klopfenstein**, Julien **Lesniak**, Christel **Lovis**, Pascal **Mertenat**, Giuseppe **Natale**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Francesco **Prudente**, Rita **Rais**,

Régine **Ramseier**, Marie-Anne **Rebetez**, Jean-François **Rossel**, Philippe **Rottet**, Mehmet **Suvat**, Clara **Thentz**, Anselme **Voirol**, Pierre-Alain **Voisard**, Gérard **Wicht**, Lucie **Wicht**.

Sont excusés et remplacés

M. André Ackermann est remplacé par Mme Anne **Froidevaux**  
 M. David Asséo est remplacé par Mme Esther **Gelso**  
 M. Romain Seuret est remplacé par M. René **Glauser**  
 Mme Anne Seydoux est remplacée par M. Didier **Schaller**  
 Mme Sabine Jaquet est remplacée par M. Marco **Lorenzini**  
 M. Félix Vazquez est remplacé par M. Grégoire **Monin**

Sont excusés

Mme Francine Chollet  
 M. Sébastien Lapaire

**Conseil communal**

- M. Gilles **Froidevaux**, maire
- M. Pierre **Bruhart**, Département de l'énergie et des eaux
- Mme Patricia **Cattin**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département des finances et des écoles
- M. André **Parrat**, Département des travaux publics
- M. Josy **Simon**, Département des affaires sociales, de la jeunesse et du logement
- Mme Renée **Sorg**, Département de l'urbanisme et de l'environnement

**Chancellerie communale, huissier**

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale  
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale  
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

**3. QUESTIONS ORALES**

**M. Gérard Wicht**, PCSI, souhaite savoir si le nettoyage des rues situées dans les quartiers résidentiels lors de construction de maisons incombe à l'entreprise mandatée pour les travaux ou si la Commune s'en charge. Si ces travaux sont réalisés par les entrepreneurs, M. Wicht demande des renseignements quant aux moyens à disposition des citoyens pour que les rues soient nettoyées au moins une fois par semaine.

**M. André Parrat** indique qu'en cas de soumissions de travaux, l'une des conditions à remplir concerne la salubrité et l'hygiène publique, stipulant que les déchets en tous genres doivent être enlevés sitôt le travail terminé par les personnes responsables, ou à leurs frais sur ordre de la Police locale. M. Parrat précise que les chantiers sont conduits en collaboration avec des représentants du Service des travaux publics, qui rappellent à qui de droit diverses obligations dont le nettoyage des rues, ce qui se fait à satisfaction. Si tel n'est pas le cas, M. Parrat invite les citoyens à s'adresser au service précité.

**M. Gérard Wicht** est satisfait.

**4. CRÉDIT DE FR. 300'000.- POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'AMÉLIORATIONS (NON COUVERTS PAR LES ASSURANCES) DU COMPLEXE SCOLAIRE DU GROS-SEUC SUITE AUX INONDATIONS DES 8 ET 9 AOÛT 2007**

**M. le Président**, impliqué professionnellement dans l'évaluation des coûts de ce crédit, cède la présidence à M. Hubert Crevoisier, 2<sup>ème</sup> vice-président.

**Mme Renée Sorg** précise en préambule que les travaux liés au crédit accepté en mars 2004 arrivaient à leur terme au moment des inondations d'août 2007, qui ont gravement endommagé le sous-sol du Gros-Seuc (salles d'activités manuelles et labo photo) ainsi que les halles de gymnastique. Les locaux ont été inondés en raison de remontées de la nappe phréatique et du refoulement des canalisations. Les dégâts sont estimés à 1.225 million de francs que les assurances couvriront en grande partie, excepté une somme de Fr. 80'000.-

liée à des dépréciations, aux franchises et déductions opérées habituellement. Le présent crédit couvre cette somme et la Municipalité souhaite profiter de ces travaux pour améliorer la performance énergétique du bâtiment et assainir certaines parties de la construction endommagées. De plus, des mesures destinées à diminuer les risques d'inondations sont également envisagées. Mme Sorg souligne que les travaux prévus dans le but d'améliorer les performances énergétiques devraient entraîner des économies de chauffage évaluées à quelque Fr. 3'000.- par année. Finalement, contrairement à ce qui figure dans le message, Mme Sorg indique que les travaux débuteraient durant les vacances de Pâques et s'achèveraient à l'automne 2008.

**M. René Glauser**, PLR, estimant que les enfants et les sociétés locales ne peuvent utiliser les installations du Gros-Seuc qui pourraient être dangereuses, considère ce crédit comme étant un crédit d'entretien favorisant la pérennité des lieux. Aussi, son groupe acceptera cette dépense.

**DECISION** : le crédit de Fr. 300'000.- pour les travaux d'assainissement et d'améliorations (non couverts par les assurances) du complexe scolaire du Gros-Seuc suite aux inondations des 8 et 9 août 2007 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 5. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.07/07 - "QUEL AVENIR POUR LES BIOCARBURANTS À DELÉMONT", CS•POP, M. DIDIER NICOULIN**

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP, rappelle le label Cité de l'énergie "gold" que la Ville a reçu, avec une mention particulière la plaçant en très bonne position aux niveaux suisse et européen. Cette distinction salue l'effort mené au niveau de l'énergie et, éventuellement, au niveau des carburants utilisés par la Commune. Dans la politique de diversification énergétique de la Municipalité figure le développement des biocarburants, auquel le groupe CS•POP est favorable. Toutefois, il s'interroge sur divers aspects de ce carburant, notamment en raison de son évolution ces dernières années. M. Nicoulin souligne que les biocarburants, à l'origine énergie renouvelable présentant un potentiel de développement intéressant, génèrent actuellement différents problèmes, ce qui ne doit pas pour autant inciter à renoncer à ce type de carburant mais à réfléchir, afin de répondre à certaines craintes. D'une part, M. Nicoulin cite la production massive de monocultures destinées uniquement à la production de biocarburant, comme c'est le cas au Brésil, où les cultures traditionnelles sont remplacées par des cultures intensives et des produits à haut rendement pour les biocarburants. Malheureusement, ces cultures appauvrissent la terre et influencent négativement l'économie locale. Dans le cadre de ces cultures, M. Nicoulin souligne l'utilisation massive de pesticides et d'engrais, la déforestation de certaines régions, la perte de biodiversité, le gaspillage de l'eau utilisée pour l'arrosage et la crainte d'une pénurie alimentaire.

En Suisse, il semble possible de produire des biocarburants sans avoir recours à de grandes quantités de pesticides, sans créer une production industrielle mais en utilisant des déchets de production. De l'avis de M. Nicoulin, ces productions coûtent toutefois plus cher que les productions massives provenant de pays avec monocultures. Aussi, il se demande si les biocarburants respectueux de l'environnement ont un avenir en Suisse et si investir dans une centrale de production à Delémont, ou dans une autre localité suisse, en vaut la peine. A ce sujet, M. Nicoulin rappelle que la Ville est favorable à l'implantation d'une telle usine à Delémont et il souhaite connaître les garanties à exiger s'agissant du type de production. Il rapporte également que ce genre de centrale consomme une grande quantité d'énergie électrique et souhaite obtenir des renseignements quant à cette consommation.

**M. Pierre Brulhart** confirme les critiques rapportées par M. Nicoulin, qui concernent avant tout les biocarburants de 1<sup>ère</sup> génération, qui nécessitent une agriculture intensive, l'engraissement du sol et des monocultures. Selon M. Brulhart, ces cultures provoquent l'exploitation du personnel agricole, notamment dans les pays émergents, et leur bilan écologique est moins bon que celui de l'essence, selon une récente étude menée par l'EMPA.

Parallèlement, il existe des biocarburants dits de 2<sup>ème</sup> génération, produits avec des déchets. Ainsi, pour le maïs par exemple, la totalité de la plante est utilisée. M. Brulhart

met en évidence le meilleur rendement de ces biocarburants et leur bilan écologique plus favorable que celui de l'essence. De plus, ils permettent l'utilisation d'autres plantes, notamment celles adaptées à des sols pauvres, ne nécessitant donc pas d'engrais. En Suisse, la totalité des biocarburants vendus par Alcosuisse sont issus de cette 2<sup>ème</sup> génération et de production indigène.

Quant à l'implantation d'une centrale de production à Delémont ou Cornaux, M. Brulhart précise que la ville est en bonne position étant donné qu'un autre projet est à l'étude dans la localité neuchâteloise. Des discussions avec des investisseurs potentiels sont toujours en cours. Par ailleurs, une enquête préliminaire pour l'étude d'impact a été menée ; elle a permis l'établissement d'un cahier des charges, qui a été approuvé par l'OEPN en mai 2005. Depuis, le projet est au statu quo, étant donné que sa poursuite dépend des lois et ordonnances fédérales. La modification de la loi sur l'imposition des huiles minérales a été acceptée par les chambres fédérales en mars 2007, sans toutefois préciser si la détaxe serait partielle ou totale. Ainsi, Alcosuisse attend les ordonnances, actuellement en consultation, avant de se prononcer sur la poursuite ou non du projet. De plus, M. Brulhart indique que la question du label de qualité est également en cours d'examen, notamment en ce qui concerne le respect des normes sociales et écologiques. A noter qu'en cas de développement des biocarburants, la totalité ne pourrait être produite en Suisse. L'importation serait donc nécessaire, d'où l'importance de disposer de labels assurant le respect des normes précitées.

M. Brulhart confirme que Delémont est toujours favorable à l'implantation d'une centrale de production à Delémont. La décision définitive sera prise une fois l'impact sur l'environnement connu. S'agissant des garanties assurant une production respectueuse de l'environnement, M. Brulhart répète ses propos s'agissant du label et de la production indigène de 2<sup>ème</sup> génération. L'implantation de la centrale à Delémont serait un bon signe, du fait que les exigences posées par Alcosuisse seraient respectées. Quant à la consommation d'énergie, M. Brulhart rapporte que le projet déposé lors de l'enquête préliminaire indiquait une consommation électrique de 20 gWh/an, une consommation en gaz naturel de 170 gWh/an et une consommation en eau de 8'000 m<sup>3</sup>/an. Si le projet se réalise, ces chiffres seront certainement plus élevés, tout comme la production de biocarburants.

#### 6. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.07/07 - "LIGNE DU CRAS-DES-FOURCHES : POUR UNE ALTERNANCE HORAIRE", CS•POP, M. DIDIER NICOULIN**

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP, rapporte la satisfaction des usagers de la ligne du Cras-des-Fourches qui se rendent à la gare. Par contre, ceux travaillant en Vieille Ville sont, à son avis, pénalisés. En effet, si depuis deux ans, et à certaines heures, le bus descend en Vieille Ville pour rejoindre la gare, les horaires ne sont, selon lui, pas arrangeants pour les usagers qui souhaitent se rendre en Vieille Ville. Ainsi, durant les heures creuses, le bus circule d'abord en Vieille Ville pour rejoindre le Cras-des-Fourches, la rue Auguste-Quiquerez et la gare. De ce fait, M. Nicoulin se demande si une alternance pourrait être mise en place, étant donné que deux bus circulent chaque heure, afin de desservir tant le Cras-des-Fourches que la Vieille Ville aux heures de midi, notamment. M. Nicoulin estime que ce système ne serait pas compliqué, à l'instar du Val Terbi où une boucle a également été mise en place, système auquel les usagers se sont bien habitués.

**Mme Renée Sorg** indique que le Conseil communal accepte ce postulat et que l'étude sera menée dans le cadre du projet d'agglomération.

**Mme Yvonne Plumez**, PDC-JDC, estime que le sens de circulation des bus pour desservir le Cras-des-Fourches dépend d'une logique d'exploitation rationnelle étudiée et axée sur le flux des voyageurs, dont la plupart sont des usagers du train également. Mme Plumez souligne que les trains ont souvent du retard et que les chauffeurs de bus vont déjà à la rencontre de certains clients pour les charger devant la gare. De même, dans le sens inverse, ils déposent parfois les usagers directement devant la gare, afin d'assurer la correspondance. Ainsi, une inversion de sens rallongerait le temps de transbordement train-bus et bus-train. Mme Plumez souligne également que les élèves du Cras-des-Fourches utilisent cette ligne de bus pour se rendre dans les écoles de la rue de l'Avenir et du Gros-Seuc.

De l'avis de Mme Plumez, la mesure proposée par M. Nicoulin serait préjudiciable à cette ligne, d'autant que la navette, qui circule vers la Vieille Ville, est toujours en correspondance à la gare, tout comme le bus se rendant à Develier. L'exploitation actuelle de la ligne du Cras-des-Fourches est la meilleure, en attendant de pouvoir financièrement mettre en place une ligne Cras-des-Fourches - Vieille Ville - Hôpital. Pour cette raison, le groupe PDC-JDC ne soutiendra pas ce postulat.

**DECISION :** le postulat 4.07/07 - "Ligne du Cras-des-Fourches : pour une alternance horaire", CS•POP, M. Didier Nicoulin, est accepté par 36 voix contre 7.

7. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.01/07 - "QUELLE PLACE SERA RÉSERVÉE AUX ENFANTS À LA ZARD ?"**, PS, M. JEAN-FRANÇOIS ROSSEL

**M. Josy Simon** rappelle que la ZARD, zone artisanale mise en place par Courroux, Courrendlin, Vicques et Delémont, sera gérée par la société Innodel SA. Selon le Conseil communal, l'implantation d'un lieu d'accueil pour les enfants des employés des futures entreprises vise également à promouvoir la bonne image des entreprises de la ZARD. Toutefois, comme cette zone ne ressort pas de la souveraineté communale, M. Simon indique que le Conseil communal ne peut qu'attirer l'attention des dirigeants d'Innodel SA sur l'intérêt d'une telle structure, tant pour les employés que pour les employeurs. Il rappelle également que le patronat est aujourd'hui ouvert à ce type de prestations. Il appartient donc aux dirigeants d'Innodel SA de statuer sur l'intégration d'une structure d'accueil pour les enfants dans la ZARD. Toutefois, de l'avis de M. Simon, il n'est pas opportun de forcer les entreprises à créer une telle unité.

M. Simon indique que le Conseil communal continuera à soutenir ce projet par l'intermédiaire de ses représentants, qui sont informés de la volonté du Législatif de mettre en place cette structure. En outre, dans les circonstances actuelles, il n'est, à son avis, pas possible d'élaborer des perspectives d'évolution ni de chiffrer le montant des charges.

**M. Jean-François Rossel**, PS, espère que la réponse de M. Simon ne consiste pas à "noyer le poisson". S'agissant d'Innodel SA, M. Rossel souligne que M. Gilles Froidevaux est le président du Conseil d'administration de cet organe. Par son postulat, le groupe PS demande qu'une place soit réservée à l'accueil des enfants à la ZARD. Aussi, M. Rossel s'étonne du fait que les perspectives relatives à cette structure ne puissent être élaborées au stade actuel et il craint que le projet ne soit pas poursuivi, tout en admettant qu'il n'est pas opportun d'obliger les entreprises à créer un lieu d'accueil. M. Rossel regrette que le Conseil communal ne se charge pas de cette étude, alors que le postulat a été déposé à Delémont, d'autant que la réservation de places de stationnement figure, elle, déjà dans le projet.

**M. Josy Simon** affirme que le Conseil communal est très attentif à ce projet, en soulignant qu'un courrier a déjà été envoyé au comité de la ZARD afin de fixer un rendez-vous en janvier 2008. M. Simon indique que toutes les entreprises ne veulent pas d'une telle unité, notamment en raison du fait qu'elle n'intéresse pas leurs employés. D'autres la souhaiteraient et l'ont d'ailleurs d'ores et déjà créée pour les enfants de leurs employés. A ce jour, même si des emplacements pour les places de stationnement sont déjà réservés, les entreprises qui s'installeront à la ZARD ne sont pas encore connues. Dès qu'elles se seront fait connaître, des contacts seront pris afin de pouvoir répondre au postulat car cette étude permettra également de disposer de places d'accueil supplémentaires.

8. **DÉSIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL DE VILLE POUR L'ANNÉE 2008**

**A) Présidence**

**M. Pascal Mertenat**, PDC-JDC, propose la candidature de Mme Sylvianne Mertenat au poste de présidente du Conseil de Ville 2008. Mme Anne Seydoux, actuellement 1<sup>ère</sup> vice-présidente, renonce à se présenter à cette fonction étant élue au Conseil des Etats.

**DECISION :** Mme Sylvianne Mertenat est élue à la présidence du Conseil de Ville 2008, à l'unanimité des membres présents.

**Mme Sylvianne Mertenat**, PDC-JDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est avec émotion que je vous adresse toute ma gratitude pour la confiance que vous venez de me témoigner en me portant à la présidence du Conseil de Ville pour l'année prochaine. Permettez toutefois que je reporte cette estime en premier lieu sur Mme Anne Seydoux qui, par sa nouvelle fonction de conseillère aux Etats, a renoncé à l'honneur d'être la première citoyenne de Delémont, et sur mon parti qui m'a permis d'y accéder. Je n'y étais pas préparée du tout, au contraire je rêvais déjà d'une retraite politique anticipée. Toutefois, à une époque où d'aucuns sont enclins à penser avant tout à leur confort personnel plutôt que de se mettre à disposition de la collectivité, où le renouvellement des autorités politiques devient un véritable casse-tête pour les communes et où l'acceptation de fonctions publiques relève parfois plus de l'acte de courage, je n'en demeure pas moins persuadée que c'est un devoir que d'accepter une telle fonction. J'aimerais aussi exprimer mes remerciements aux deux présidents successifs, MM. Michel Thentz et Pierre Tschopp, qui ont su diriger les débats avec doigté et beaucoup de sagesse. Je compte donc beaucoup sur votre indulgence pour assumer cette présidence. Pour cette année électorale, je souhaite que l'ambiance régnant dans nos débats soit toujours empreinte de sérénité, que chacun puisse s'exprimer librement et se sentir à l'aise. Je conclus en vous souhaitant, ainsi qu'à vos proches, de joyeuses fêtes de Noël et mes meilleurs vœux pour l'an nouveau. Merci.

#### **B) 1<sup>ère</sup> Vice-présidence**

**Mme Françoise Doriot**, PLR, propose la candidature de M. Hubert Crevoisier, actuellement 2<sup>ème</sup> vice-président, au poste de 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil de Ville 2008.

**DECISION : M. Hubert Crevoisier est élu à la 1<sup>ère</sup> vice-présidence du Conseil de Ville 2008, à l'unanimité des membres présents.**

#### **C) 2<sup>ème</sup> vice-présidence**

**Mme Lucie Wicht**, PCSI, propose la candidature de Mme Béatrice Müller, actuellement scrutatrice 1, au poste de 2<sup>ème</sup> vice-présidente du Conseil de Ville 2008.

**DECISION : Mme Béatrice Müller est élue à la 2<sup>ème</sup> vice-présidence du Conseil de Ville 2008, à l'unanimité des membres présents.**

#### **D) Scrutateur 1**

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP, propose la candidature de Mme Juliette Kohler, actuellement scrutatrice 2, au poste de scrutatrice 1 du Conseil de Ville 2008.

**DECISION : Mme Juliette Kohler est élue au poste de scrutatrice 1 du Conseil de Ville 2008, à l'unanimité des membres présents.**

#### **E) Scrutateur 2**

**M. Christian Frésard**, PS, propose la candidature de M. Sébastien Lapaire au poste de scrutateur 2 du Conseil de Ville 2008.

**DECISION : M. Sébastien Lapaire est élu scrutateur 2 du Conseil de Ville 2008, à l'unanimité des membres présents.**

#### **Discours du Président**

J'arrive au terme de ma présidence, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Ville et Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Maire.

En mai dernier vous m'avez fait l'honneur de m'élire à la présidence de notre conseil, en remplacement de M. Michel Thentz, président en exercice, contraint à la démission pour des raisons professionnelles. A l'époque, je vous avais signalé que je n'avais pas suivi le cursus habituel pour arriver au perchoir et que je comptais sur votre mansuétude en cas de flottement. J'espère avoir réussi à diriger ces débats sans trop de couacs. J'espère

également avoir privilégié le dialogue constructif même si, aux yeux de certains, j'ai parfois manqué d'un peu de rigueur envers quelques intervenants qui dépassaient leur temps de parole lors des questions orales. Voilà pour le préambule.

Faisant partie des doyens d'âge de notre conseil, cette présidence m'aura conforté dans mon idée que les Delémontaines et Delémontains aiment leur ville. J'ai pu le constater chaque fois que j'ai eu le plaisir de représenter notre conseil aux nombreuses manifestations organisées par nos concitoyennes et concitoyens qui s'investissent sans compter pour en assurer le succès. Qu'ils en soient félicités et remerciés car, au travers de ces événements, c'est l'image conviviale de notre ville qui en sort renforcée.

Cette année aura aussi été l'année des surprises climatiques qui nous ont douloureusement rappelé en août dernier que notre mode de vie n'est pas toujours adapté à la réalité et qu'il ne faut pas jouer impunément avec Dame Nature.

D'autre part, et comme vous le savez tous, les finances communales nous obligent à faire des choix draconiens en matière d'investissement et de réalisations. A ce propos, j'ai un grand regret. Ce regret s'appelle le Centre de la jeunesse et de la culture car j'espérais cette année vous soumettre à votation le crédit pour la réalisation de ce centre promis à la jeunesse depuis des lustres. Chers collègues, la jeunesse, c'est notre avenir. Il est inutile de lui faire miroiter dans chaque programme et promesse électorale la création d'un lieu de rencontre pour qu'ensuite, pour des raisons x ou y, on lui fasse comprendre que la patience est une vertu. Quelle piètre image du politique nous donnons à la jeune génération ! Qu'on ne s'étonne alors plus si elle ne s'intéresse pas à la chose publique. Soyons conséquents et responsables, offrons cet espace à la jeunesse rapidement et, si possible, avant que cette jeune génération ne franchisse la porte du home.

Aujourd'hui, si nous vivons dans un pays privilégié, c'est aussi grâce au travail et à la participation de la population étrangère à notre bien-être. Respectons-la. Soyons accueillants. Favorisons son intégration et tout en bannissant l'angélisme primaire. Que cesse l'imagerie négative, le slogan outrageant simpliste et populiste. En passant, je rappellerai à propos d'immigration et d'émigration qu'à la fin du XIXe, au début du XXe siècle, des centaines, voire des milliers de nos compatriotes quittaient notre pays, nos régions pour d'autres cieux, faute de trouver un avenir en Suisse. Malheureusement, certains de nos bien-pensants ont la mémoire courte.

Voici les quelques réflexions dont je tenais à vous faire part à la veille de quitter le perchoir. Je ne voudrais pas clore mon propos sans vous remercier toutes et tous pour la courtoisie dont vous avez fait preuve au cours de vos interventions et pour votre précieuse collaboration. Un merci tout spécial à la chancelière, Mme Edith Cuttat Gyger, et à la vice-chancelière, Mme Nadia Maggay, qui m'ont épaulé tout au long de mon mandat. J'ai aussi une pensée particulière pour Mme Andrée Stadelmann et M. Jean-René Rais, malheureusement décédés cette année.

Et pour conclure, je souhaite à toutes et à tous, Mesdames et Messieurs, ainsi qu'à vos familles, un joyeux Noël et mes meilleurs vœux de bonheur, de joie et de santé pour 2008. Je vous remercie. Vous remarquerez que je suis très émotif. Je donne la parole à Mme Marianne Rebetez.

**Mme Marie-Anne Rebetez**, PS, remercie M. le Président pour son travail effectué durant l'année 2007 et lui remet un cadeau.

**Mme Juliette Kohler**, CS•POP, adresse également à M. le Président les remerciements du Bureau du Conseil de Ville pour cette année de présidence.

## 9. **DIVERS**

**M. Jean Parrat**, CS•POP, met en vente le traditionnel calendrier du Groupe Nicaragua, visant à soutenir les projets réalisés à La Trinidad. M. Parrat souligne que le Groupe Nicaragua, dans le cadre duquel quelque 15 personnes sont très actives pour trouver des fonds ou soutenir des projets sur place, a fêté ses 21 ans en 2007.

**A été déposée** : 1 question écrite

La séance est levée à 19 h 20.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière communale :

Pierre Tschopp

Nadia Maggay

Delémont, le 14 janvier 2008